

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 30 Novembre 2023

Editorial

L'écriture d'un éditorial est toujours périlleuse.

Inquiéter ou rassurer ? Dénoncer ou soutenir ? Rire ou pleurer ?

Faut-il :

- Dénoncer avec énergie les fossiles ou en rire ?
- Brassier du vent ou souffler sur les braises de l'action ?
- Bassiner les rétrogrades ou s'opposer aux bassines ?
- Rouler sur les nationales ou sur les autoroutes souvenirs pour demain des « pé-âges préhistoriques » ?
- Préférer, en matière de zan, la confiserie à la démarche « zéro artificialisation nette » ?
- Chanter avec Renaud « Laisse béton » ?

Cet exercice loufoque pourrait s'allonger et n'hésitez pas à nous faire part de vos idées.

Et comme dit le proverbe africain « *Quand tu es au fond du trou, arrête de creuser.* »

Mais si nous n'étions pas encore au fond ? C'est tout le combat de FNE : que l'on arrête de creuser.

**Bernard Bruneau et Jean-François Dupont,
Co-Présidents de France Nature Environnement Seine-et-Marne**

A NOTER :
L'ASSEMBLEE GENERALE
DE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE
AURA LIEU LE SAMEDI 2 MARS 2024

Sommaire

Cliquez sur l'article que vous souhaitez lire

Le risque d'inondation : où en sommes-nous ?

Actions judiciaires, derniers recours ?

Action et Sauvegarde de Fontainebleau (ASF) : une association adhérente de FNE Seine-et-Marne

Protection de la ressource en eau : encore 30% des captages d'eau destinée à la consommation humaine ne sont pas protégés en Seine-et-Marne !!!!

Est-on prêt en Seine-et-Marne pour faire face au réchauffement climatique en Seine et Marne ?

Bailly-Romainvilliers : saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour un projet de studios de cinéma

Connaissez-vous CUT ?

Pesticides : le constat de l'échec gouvernemental

Qui a dit ?

FNE Seine-et-Marne : nous contacter, nous rejoindre

Le risque d'inondation : où en sommes-nous ?

Si la ressource en eau est une préoccupation majeure, l'inquiétude face aux risques d'inondations et leurs conséquences est un sujet prioritaire. L'Île-de-France et son développement urbain intense est fortement concernée. La Seine-et-Marne, en amont de la métropole du Grand Paris, accueille Seine, Marne, Yonne et Loing sur son territoire. Elle a donc une importance toute particulière.

De nombreux travaux en cours

La région Ile-de-France a présenté son projet stratégique GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations) mi-octobre et le département s'attèle au futur plan départemental de l'eau pour l'année prochaine :

<https://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/inondations-une-nouvelle-strategie-pour-renforcer-a12821.html>

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie a organisé un passionnant webinaire récemment : « L'eau dans les documents d'urbanisme : une stratégie gagnante face au changement climatique ». Ce sujet prend tout son intérêt face à la récente validation de la révision

du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF E) qui inscrit le besoin de 70 000 logements supplémentaires par an sur la région et ne prévoit l'atteinte de Zéro Artificialisation Nette qu'en 2050.

En parallèle, l'établissement public Seine Grands Lacs démarre les travaux de création de casiers « écrêteurs » de crues sur le territoire de la Bassée en amont de Montereau-Fault-Yonne (voir article suivant : « Actions judiciaires, derniers recours ? »).

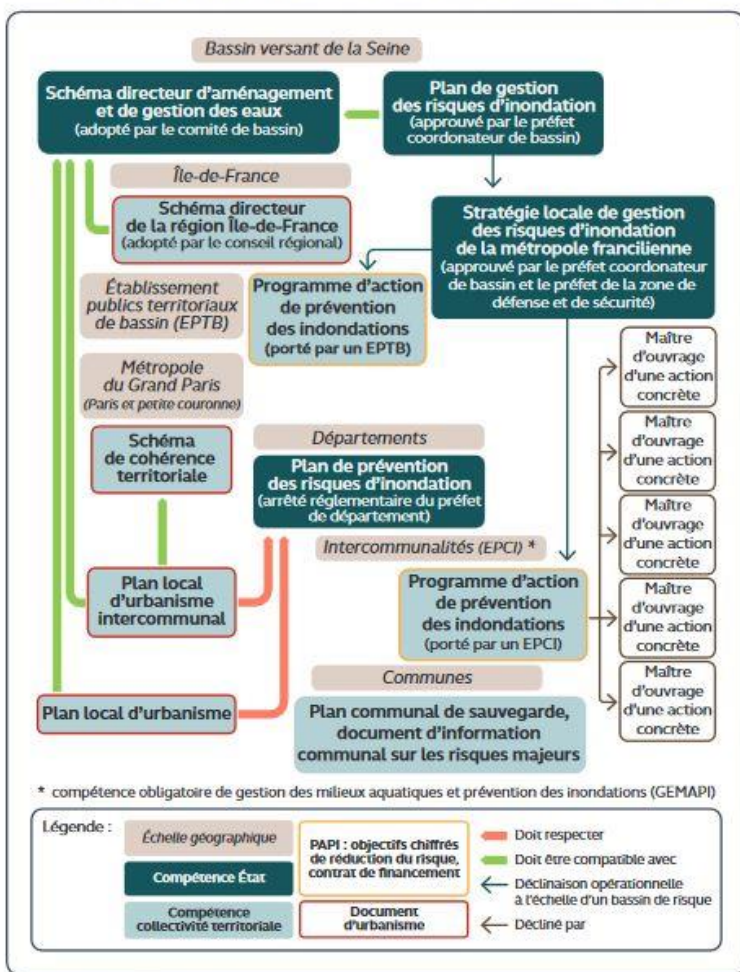
Les constats

Le rapport de la Cour des comptes de novembre 2022 (La prévention insuffisante du risque d'inondation en Île-de-France) pointe de façon synthétique les enjeux et les constats des insuffisances.

<https://www.ccomptes.fr/fr/publications/la-prevention-insuffisante-du-risque-dinondation-en-ile-de-france>

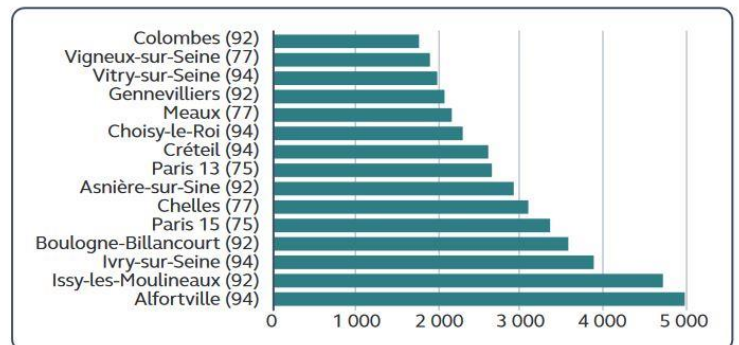
Nous noterons, en particulier, les deux schémas de ce rapport qui démontrent la complexité administrative d'une part et le continuum de constructions en zone inondable d'autre part. Tous deux démontrent la difficulté de construire des réponses aux risques encourus.

Organisation et outils de la politique de prévention des risques d'inondation



Source : Cour des comptes

Nombre de logements construits en zones inondables entre 2000 et 2018 (aléas PPRI, crue d'occurrence centennale)



Source : Institut Paris Région, d'après Fichiers Fonciers 2020 (DGFIP), Aléas PPRI (Driat)

Quant aux actions entreprises, les sous-titres parlent d'eux même :

- « Les systèmes d'endiguement, les ouvrages de protection et leur cohérence amont-aval : des investissements majeurs à programmer »

- « Le ralentissement dynamique des crues et la restauration des capacités naturelles d'infiltration et d'écoulement : des réalisations lentes »
- « La réduction de la vulnérabilité : un enjeu majeur, des actions à renforcer »

Face à cette situation préoccupante, rappelons ici notre point de vue FNE Seine-et-Marne. Il privilégie :

1. D'abandonner les programmes immobiliers dans les zones inondables
2. D'accroître la dés-imperméabilisation et la végétalisation des espaces. Tout en luttant contre le ruissellement, l'alimentation de la ressource souterraine sera favorisée.
3. De redonner la place au cours d'eau et de favoriser les solutions naturelles des zones d'expansion de crues.

Rappelons que les zones humides sont nos meilleures alliées face aux sécheresses, aux canicules, et aux inondations. Elles agissent comme des éponges, absorbent l'eau des crues et la restituent aux moments de fortes chaleurs par la lente évaporation de l'eau.

Avec FNE Ile-de-France, FNE Seine-et-Marne poursuit d'ailleurs son action sur le terrain juridique en ayant déposé en juillet dernier un recours en appel contre le casier « pilote » de la Bassée.

En conclusion, inondations et sécheresse, même combat !

Et les réponses en projets pharaoniques d'endiguements ne nous semblent pas pertinentes.

Préférons les solutions que la nature met à notre disposition.

Michel Génin, administrateur de FNE Seine-et-Marne

Actions judiciaires, derniers recours ?

Deux actions judiciaires majeures sont actuellement en cours. La première concerne le projet d'industrialisation du secteur dit des « Effaneaux » sur les communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde au nord-est du département.

La seconde concerne « le casier pilote de la Bassée » sur les communes de Balloy, Bazoches-lès-Bray, Châtenay-sur-Seine, Egligny, Gravon, Mousseaux-lès-Bray, Montigny-Lencoup et la Tombe au sud-est du département.

Après avoir été déboutée en première instance par le Tribunal Administratif de Melun, FNE Seine-et-Marne a fait appel auprès de la Cour Administrative d'Appel de Paris pour les deux dossiers.

Les Effaneaux

Depuis plusieurs décennies, une tentative d'industrialisation sur des terres agricoles est menée par les communes de Dhuisy, Chamigny et Sainte-Aulde.

Un premier projet à des fins exclusives de logistique avait été autorisé puis annulé par le Tribunal Administratif de Melun, annulation confirmée en 2011 par la Cour Administrative d'Appel de Paris.

Ensuite, un autre projet d'aménagement porté par FM Logistic impliquant des demandes :

- De permis d'aménager ;
- D'autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- D'autorisation d'exploitation au titre des installations classées pour l'environnement (ICPE) ;
- De permis de construire, litigieuse.

En novembre 2020 le Tribunal Administratif de Melun a rejeté la requête en annulation du permis de construire portée par FNE Seine-et-Marne et l'Association de Sauvegarde du Pays Fertois.

C'est ce jugement qui est désormais contesté en appel.

FNE Seine-et-Marne a interjeté appel en mai 2021. En juin 2023 la Cour d'Appel a demandé un mémoire récapitulatif, mémoire déposé en septembre 2023.

Dans ce mémoire récapitulatif les moyens avancés portent sur :

- La légalité de l'enquête publique ;
- La violation combinée d'articles du code de l'urbanisme et du code rural ;
- L'insuffisance de l'étude d'impact ;
- L'absence d'évaluation des incidences du projet sur le site Natura 2000 des Boucles de la Marne ;
- L'absence d'évaluation des incidences sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire ;
- L'incomplétude des données sur les espèces animales et végétales ;
- La minoration de la superficie de la zone humide présente sur le site ;
- L'augmentation de la circulation routière ;
- Le non-respect du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Dhuisy ;
- Le risque d'inondation et le risque lié au ruissellement ;
- Les atteintes à des espèces protégées, à la faune et à la flore par destruction d'habitats ou de corridors écologiques ;
- La destruction d'une zone humide ;
- Les risques de pollution du ru des Effaneaux ;
- .../...

Par ces motifs FNE Seine-et-Marne demande l'annulation :

- Du jugement du Tribunal Administratif de Melun du 4 novembre 2020
- Du permis de construire accordé par la mairie de Dhuisy.

Le casier pilote de la Bassée

Cette opération s'inscrit dans un projet global de neuf espaces endigués situés sur le territoire de dix communes.

Le principe du projet consiste à retarder l'onde de crue de la Seine par rapport à l'onde de crue de l'Yonne en créant par endigage des bassins susceptibles d'être mis en eau pendant un temps limité par pompage dans la Seine lors des crues importantes, mais laissés à leurs usages antérieurs, à l'exception des digues et des autres ouvrages hydrauliques, hors des périodes de mise en eau, qui sont estimées revenir en moyenne tous les 6 ans.

Afin de vérifier la pertinence du dispositif le projet de site pilote consiste en la réalisation de quelque 7,9 kilomètres de digues de hauteur moyenne 2,50 mètres, de la station de pompage, ouvrage circulaire de 26 mètres de rayon comportant trois niveaux et situé un peu en retrait de la Seine.

Lors de l'enquête publique en juin/juillet 2020, FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne ont proposé une solution alternative fondée sur la nature. De tout temps la Bassée est connue pour ses capacités naturelles à stoker l'eau lors des crues. Des aménagements réalisés dans les années 1970 ont significativement réduit ces capacités.

Malgré de nombreux avis critiques des riverains, des associations, de commissions de protection de la nature... la commission d'enquête a rendu un avis favorable.

Le Préfet de Seine-et-Marne a délivré une autorisation environnementale le 1^{er} décembre 2020 et déclaré d'utilité publique la réalisation du « casier pilote » le 15 décembre 2020.

Par des requêtes auprès du tribunal administratif de Melun, FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne ont demandé l'annulation de l'autorisation environnementale et de l'arrêté de déclaration d'utilité publique. Ces requêtes ont été rejetées par jugements du 23 mai 2023 ainsi que celles déposés par l'association « A l'eau Bassée ».

A la suite de quoi, les conseils d'administration de FNE Ile-de-France et de FNE Seine-et-Marne ont décidé d'interjeter appel.

Les moyens avancés sont :

- L'insuffisance de l'enquête publique et de l'information du public.
- L'insuffisance de l'analyse de l'état initial et des impacts du projet global
- L'insuffisance de l'étude des effets cumulés du projet avec les autres projets liés
- Le défaut d'intérêt général et d'utilité publique du projet, et le bilan coût avantage du projet
- Par ces motifs FNE Ile-de-France et FNE Seine-et-Marne demandent :
- L'annulation du jugement du tribunal administratif de Melun et de l'arrêté de déclaration d'utilité publique.
- L'annulation du jugement du tribunal administratif de Melun et de l'autorisation environnementale.

Bernard Bruneau, coprésident de FNE Seine-et-Marne

Action et Sauvegarde de Fontainebleau (ASF) : une association adhérente de FNE Seine-et-Marne

Entretien avec F. Ménard, trésorier de l'ASF

Regards : *Bonjour Monsieur Ménard, pourriez-vous nous présenter votre association en quelques mots ?*

F.M : Notre association, déjà ancienne, plus de cinquante ans, agit sur la ville de Fontainebleau, pour la protection et l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement ainsi que pour la sauvegarde du caractère particulier de la cité dans le respect de son histoire et en harmonie avec son environnement monumental et naturel.

Aussi, nos actions visent à :

- Identifier les richesses du patrimoine de la ville (hors château), collecter, découvrir, conserver les documents historiques et les faire connaître.
Nous réalisons entre autres des promenades « découverte » de quartiers ou animons un circuit de l'eau auprès de classes du primaire.
- Suivre les projets immobiliers ou d'urbanisme, participer autant que possible à leur conception et progression, obtenir des aménagements pour assurer au mieux leur intégration dans le tissu urbain.
Nous tentons actuellement de limiter la débauche d'énormes résidences étudiants particulièrement inesthétiques.
- Informer, sensibiliser, conseiller, aider les personnes confrontées à un problème d'urbanisme ou d'environnement

Nous sommes une centaine de membres.

Regards : *Vous adhérez depuis très longtemps à FNE Seine et Marne, que vous a apporté cette relation ?*

F.M : Des exemples me viennent à l'esprit : l'urbanisme. Nous sommes confrontés sur Fontainebleau, et sur la communauté d'agglomération qui en a la compétence, à d'incessantes modifications du plan local d'urbanisme et la création d'un plan local d'urbanisme intercommunal. De multiples projets et conséquences sur l'environnement en découlent et les informations mises à disposition par France Nature Environnement nous permettent une vision élargie et une meilleure compréhension des enjeux.

C'est le cas notamment pour les démarches administratives de la région, schéma directeur ou encore le schéma régional de l'habitat.

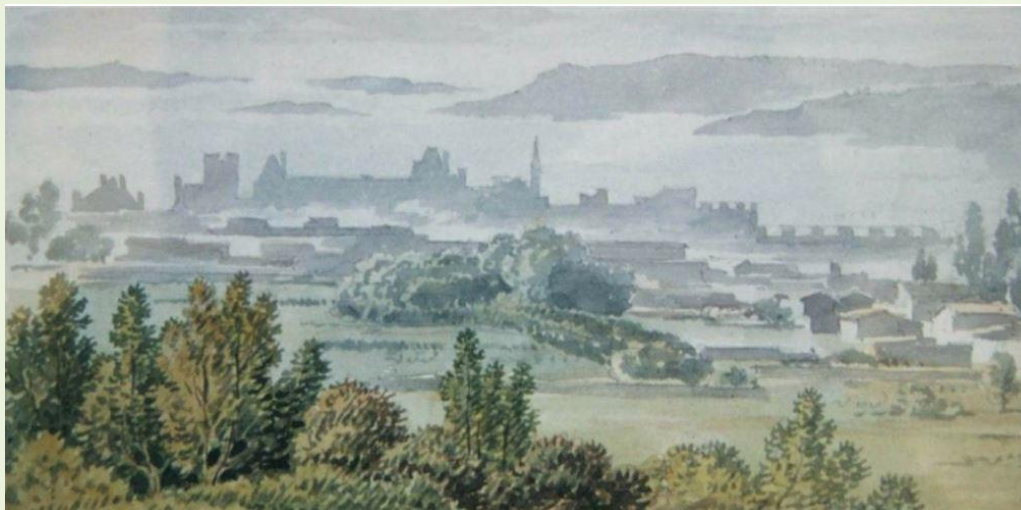
Ajoutons, le fait de pouvoir potentiellement associer FNE Seine-et-Marne à nos démarches locales renforce notre légitimité.

Et enfin, même si à ce jour nous n'y avons que peu recouru, le support juridique possible pour nous épauler lors de recours est aussi un support appréciable. Précisons aussi que les échanges personnels entre certains de nos adhérents et ceux de FNE Seine-et-Marne nous apportent informations et éclairages précieux.

Notre association est très impliquée sur le circuit de l'eau, eau à l'origine même du château et de la cité. Nous avons publié quelques fascicules dont « Les aqueducs royaux de Fontainebleau » (G. Galipon) ou encore « Parcours de l'eau autour du château de Fontainebleau » (J. Bessière).

En tant qu'adhérents, nous avons participé aux dernières journées de l'eau organisées par FNE Ile-de-France et ainsi nous avons pu avoir de nouveaux contacts et améliorer nos expertises.

En dernier lieu, les informations FNE Seine-et-Marne ou FNE Ile-de-France par leurs publications ou les formations proposées (exemple : "*Les bases des recours en justice pour les associations locales*") sont aussi des apports bien utiles pour notre association.



Fontainebleau vu du Calvaire vers 1830 par A-L Castellan

Protection de la ressource en eau : encore 30% des captages d'eau destinée à la consommation humaine ne sont pas protégés en Seine-et-Marne !!!!

Les périmètres de protection assurent la protection des captages d'eau destinée à la consommation humaine vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles. La mise en place de ces périmètres est obligatoire sur l'ensemble des captages non protégés naturellement depuis la loi du 3 janvier 1992.

La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 est venue en rappeler l'obligation. Les captages d'eau potable doivent à cet effet bénéficier d'une déclaration d'utilité publique (D.U.P.) de protection, arrêté préfectoral instaurant la réalisation de travaux et la mise en place de trois niveaux de protection (immédiate, rapprochée et éloignée), dont les terrains sont, dès lors, grevés de servitudes affectant les usages : notamment interdiction ou restriction d'épandage de pesticides, de digestats de méthaniseurs, de boues de stations d'épuration pour l'agriculture ainsi que prescriptions spécifiques pour les industriels, pour les infrastructures et l'assainissement.

En Seine et Marne, fin 2022, 109 captages d'eau potable soit 31.3% ne sont toujours pas protégés.

Selon les données fournies par la préfecture, en Seine et Marne, fin 2022, 109 captages d'eau potable soit 31.3% ne sont toujours pas protégés par une D.U.P. D'autre part, nous constatons une réelle lenteur dans l'aboutissement des procédures initiées par les

collectivités locales : dix à quinze ans n'est pas une chose rare pour finaliser un dossier de D.U.P. Ceci nous semble difficilement admissible.

A la question « Pourquoi un tel retard et une telle lenteur ? », nous n'avons pas réussi à obtenir de réponses satisfaisantes de la part des différents acteurs : les études sont longues, les procédures aussi, ...

N'y aurait-il pas une part de réticence de certaines collectivités locales à mettre en place ces périmètres pour le moins gênants pour certaines activités de leurs administrés ? Une certaine lenteur et/ou l'absence de coercition de la part des services de l'état n'y seraient-ils pas une des causes ? En regard de l'enjeu que représente la protection de la ressource en eau potable, les pouvoirs publics vont-ils s'emparer du problème ?

Peut-être aurons-nous une réponse à cette dernière interrogation au travers de la question posée au gouvernement par la députée de la 7eme circonscription de Seine-et-Marne que nous avons rencontrée à ce sujet en compagnie de l'Association de Défense de l'ENvironnement de Claye-Souilly et ses Alentours (ADENCA)

<https://questions.assemblee-nationale.fr/q16/16-11527QE.htm>

Claude Gautrat, administrateur de FNE Seine-et-Marne

Est-on prêt en Seine-et-Marne pour faire face au réchauffement climatique en Seine et Marne ?

Nous serions bien le premier département à être prêt.

Malheureusement la réponse est négative. Nous subissons les différents assauts de température qui vont plus vite que les prévisions du GIEC et nous essayons avec des recommandations, des textes, des engagements, des expérimentations de se préparer au pire. C'est mignon !!!

Je crois que nous n'avons pas pris encore la mesure de la situation. La nature souffre, la biodiversité est en péril et nous en faisons partie. Les arbres dessèchent sur place, les chênes cédulaires évitent d'alimenter en sève les feuilles hautes qui grillent tous les ans et nous sommes encore à pérorer sur les moyens que nous mettons en œuvre pour survivre à cette nouvelle situation.

Il faut tout de mettre se rendre compte que tant qu'un kilo de gaz à effet de serre sera émis dans l'atmosphère, le climat continuera à se réchauffer pendant des siècles.

Alors que faire et plus particulièrement en Seine et Marne ?

Se mettre en mode survie !

C'est-à-dire modifier drastiquement notre quotidien en réduisant nos déplacements en voitures polluantes, en avion (le transport le plus polluant au passager/km) et être vigilant à toutes nos consommations d'énergie.

En Seine et Marne, protégeons nos bois et forêts, nous serons bien contents de nous y promener quand nous rechercherons des ilots de fraîcheur. Faites comprendre à vos

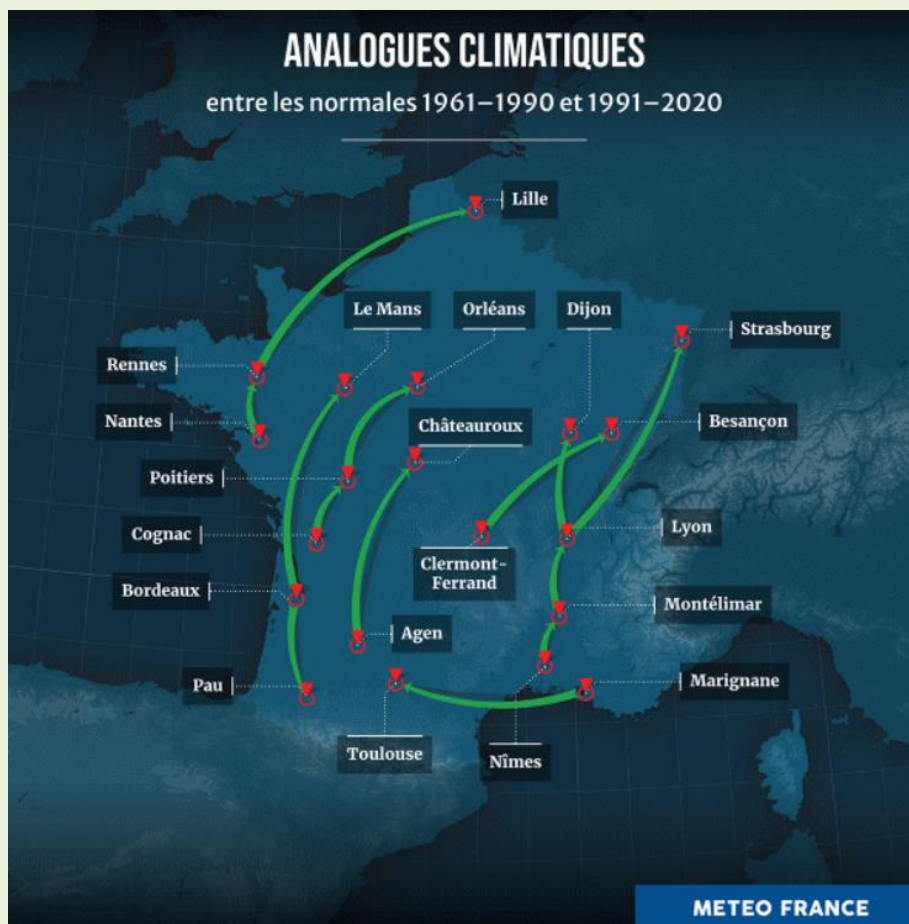
élus qu'il faut agir vite et fort pour protéger les citoyens contre les moments difficiles qui nous attendent.

Mi-octobre, dans le dixième arrondissement parisien, dans des écoles primaires, une simulation a eu lieu pour imaginer le chaos avec 50°C dans les écoles. Employés municipaux, enseignants, enfants étaient tous munis de bracelets permettant d'alerter en cas de détérioration de leur état de santé. Mais à cette température là tout dysfonctionne car les matériels ne sont pas adaptés à ces conditions. Plus de transports en commun, des hôpitaux surchargés comme le réseau électrique...

Il est donc prudent de rester chez soi si le confort de vie n'est pas déjà altéré, ou encore gagner des lieux sans consommation d'énergie capable d'accueillir des personnes en danger.

Comme la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) qui identifie les zones à risque d'inondation, il faut désormais le faire pour les îlots de fraîcheur extérieurs ou intérieurs ou encore souterrains capable d'accueillir la population. Cela ressemble à des abris en cas de conflit mais ne vous y trompez pas la menace est de taille et notre réaction doit être proportionnée au danger.

Les informations publiques à notre disposition pour permettre de travailler ensemble sur ces sujets :



Des climats qui se décalent vers le nord

Le conseil départemental a étudié la situation pour avertir et proposer des axes d'action.

La situation climatologique en Seine-et-Marne

Le climat pourrait se réchauffer de +1,1 à 6,4°C dans le monde d'ici la fin du XXI^e siècle et en moyenne de +3,5 à 4°C dans notre département. L'enregistrement des données climatiques par Météo France sur la seconde moitié du XX^e siècle montre, pour la Seine-

et-Marne, une augmentation globale des moyennes annuelles des températures minimales et maximales.

À l'horizon 2050, les simulations donnent les résultats suivants pour le département :

Augmentation été comme hiver des températures : jusqu'à +3°C pour les températures minimales moyennes,

Diminution des précipitations cumulées, avec un contraste été/hiver plus marqué : de 100 à 200 mm sur l'ensemble du Département,

Baisse des réserves en eau du sol : hausse de 25 jours de sécheresse par an entre le début et la fin du XXIe siècle contre 5 jours en moyenne par an actuellement,

Augmentation de la fréquence, de la durée et de l'intensité des chaleurs estivales : 70 à 110 journées par an (sup à 25°C) contre 42 en moyenne par an actuellement.

Les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET)

Pour limiter les effets du changement climatique et atteindre les objectifs nationaux, européens et internationaux, la production de gaz à effet de serre doit être réduite.

En France, par exemple, pour limiter la hausse globale des températures à 2°C, il faut diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte a introduit le Plan climat air énergie territorial (PCAET). Un PCAET est un projet territorial de développement durable qui incombe à chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 20000 habitants. Les EPCI seine-et-marnais ont rédigé leur plan, avec l'aide du Département en l'orientant autour de des 3 leviers suivants :

Améliorer l'efficacité énergétique des équipements et des bâtiments à travers des conceptions innovantes,

Soutenir la rénovation énergétique des logements et du patrimoine public existants,

Développer les filières d'énergies renouvelables.

Encore faut-il que les élus communautaires issus des communes et les élus municipaux mettent vraiment en œuvre les PCAET sur leur territoire !

Pascal Machu, vice-président de FNE Seine-et-Marne

Bailly-Romainvilliers : saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP) pour un projet de studios de cinéma

Un nouvel Hollywood à Bailly-Romainvilliers

Le projet consiste en la construction de studios de cinéma composés de l'ensemble des moyens techniques et logistiques nécessaires aux tournages, sur un total de 34,4 ha.

Selon Cinopia, le maître d'ouvrage, et l'Établissement public d'aménagement EpaFrance, l'objectif est d'en faire un pôle majeur pour la production cinématographique en permettant la production de films internationaux (blockbusters et plateformes), de films

français et de séries dans un complexe de production cinématographique français et privilégié.

Après qu'ils aient conjointement saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) le 22 juin 2023, celle-ci a décidé l'organisation d'une concertation préalable et a missionné, le 6 juillet, les garantes de celle-ci.

Une réelle concertation ?

Les « Studios de Bailly » ont d'ores et déjà été labellisés, en mai dernier à l'occasion du 76e festival de Cannes, par le Ministère de la Culture, la Caisse des Dépôts et consignations et le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), dans le cadre du programme d'investissements d'avenir « France 2030, la fabrique de l'image » ... et la promesse de vente des 34 ha de terres agricole qui a été signée au début de l'été. Il s'agit de la dernière coupure entre les secteurs urbanisés des communes de Serris et de Bailly-Romainvilliers. D'ailleurs dans leur communication, les porteurs du projet parlent plus d'inclure les habitants dans son « élaboration » que de discuter de son opportunité et de sa localisation.

Un développement du Val d'Europe immodéré

Au-delà de l'opportunité de ce projet, la réalisation du Val d'Europe, objet de la convention signée en 1987 (entre l'État, la région Île-de-France, le département de Seine-et-Marne, la RATP, EpaFrance et la Walt Disney Company), est toujours en cours. Copilotée par EuroDisney, EPAFrance et les élus locaux de Val d'Europe Agglomération, elle se caractérise par une consommation massive de terres agricoles et une absence quasi-complète de concertation.

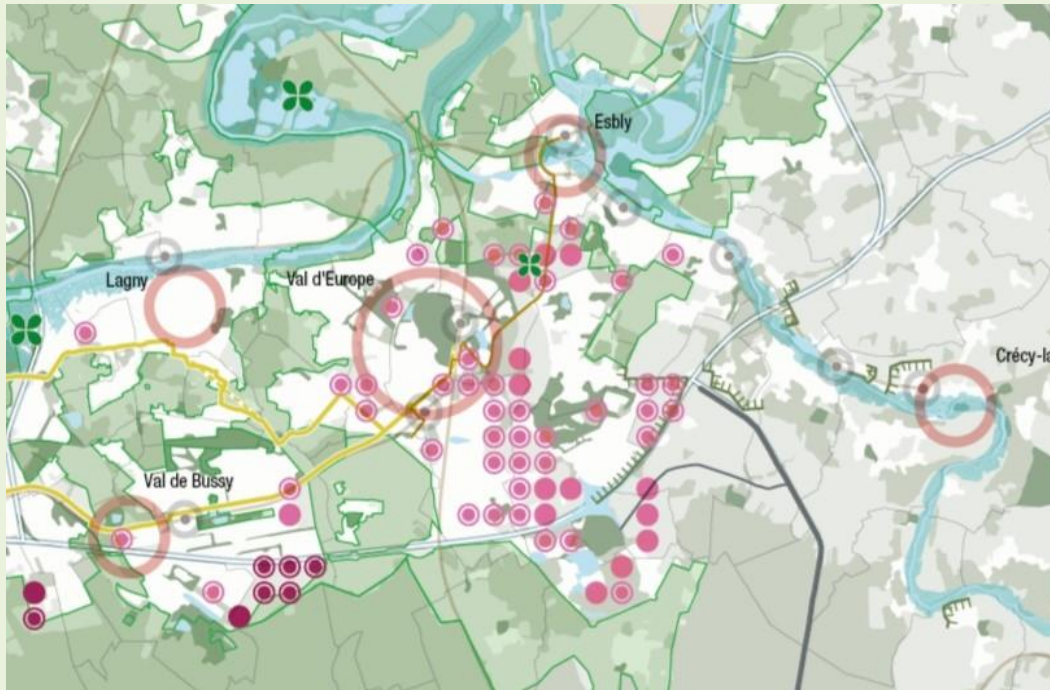
On constate que le processus de concertation n'intervient que ZAC par ZAC, au cas par cas, alors qu'il serait pourtant utile d'interroger le public sur l'aménagement d'ensemble du Val d'Europe.

Ainsi, sont en cours ou en projet, parmi les ZAC les plus consommatrices de terres agricoles :

- ZAC du Prieuré Est 75 ha
- ZAC des Trois Ormes 75 ha (Couvray)
- ZAC de Lilandry 55 ha
- ZAC de l'Épinette 38 ha
- ZAC de la Motte 36 ha (Bailly-Romainvilliers)
- ZAC de la Motte 25 ha (Serris)

Ce que prévoit le SDRIF-E

Le SDRIF-E fait fi de toute notion de sobriété foncière sur l'agglomération de Val d'Europe, pas moins de 13 pastilles de 25 ha et 39 demi-pastilles de 12,5 ha d'urbanisation préférentielle sont prévues sur son périmètre, soit la plus importante concentration de la région, représentant un potentiel de 812 ha à urbaniser !



On notera notamment deux projets Eurodisney d'envergure :

- Villages Nature est : 170 ha
- Secteur Érable 130 ha

On notera également l'objectif affiché de former une agglomération continue rejoignant la vallée de la Marne, au nord, en passant par Esbly, et la vallée du Grand Morin, à l'est, en passant par Coutevroult, Saint-Germain-sur-Morin.

Et la zéro artificialisation nette (ZAN) dans tout cela ?

La loi Climat et Résilience de 2021 impose aux territoires d'atteindre l'objectif zéro artificialisation nette (ZAN) des sols en 2050 (ce qui permet de continuer à artificialiser s'il y a compensation), avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié du rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre 2021 et 2031 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2021, cet objectif intermédiaire n'étant pas imposé à l'Île-de-France, à la Corse et aux territoires d'outre-mer.

La position du mouvement FNE

Dans son Livre blanc pour un Schéma Directeur de la Région Île-de-France environnemental (SDRIF-E), publié en mai 2023, FNE Île-de-France :

- Préconisait que c'est vers le Zéro Artificialisation Brute (ZAB) qu'il faudrait se diriger en Île-de-France. Diminuer de 20% l'artificialisation des sols par tranche de dix ans ne permettra pas d'enrayer l'effondrement du vivant, ni d'atteindre le ZAN en 2050 et il est nécessaire que la Région s'impose a minima la trajectoire suivie par les autres régions : une division par deux de la consommation

d'espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030, et non une simple réduction de 20 % ;

- Dénonçait, en ce qui concerne le secteur du Val d'Europe, la poursuite de son urbanisation galopante, notamment la présence de pastilles d'urbanisation préférentielle au sud de l'autoroute A4 avec la possibilité d'artificialiser 175 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers en direction de Villeneuve-le-Comte, le projet de SDRIF-E légitimant via ces pastilles la construction en extension urbaine et la bétonisation d'espaces de nature.

Pour empêcher la fuite en avant d'aménagement et d'étalement urbain menée par Eurodisney et accompagnée par l'État (via EpaFrance), il faudrait que :

- L'État s'applique à lui-même les principes de sobriété foncière,
 - La Région reprenne le contrôle de la consommation d'espaces grâce à une SDRIF-E véritablement environnemental.

Par ailleurs, la cinquième phase d'aménagement de Val d'Europe dans son ensemble doit faire l'objet d'une concertation publique garantie par la CNDP*.

Jane Buisson, vice-présidente de FNE Seine-et-Marne

*Article L122-1 III 5° du code de l'environnement : *Lorsqu'un projet est constitué de plusieurs travaux, installations, ouvrages ou autres interventions dans le milieu naturel ou le paysage, il doit être appréhendé dans son ensemble, y compris en cas de fractionnement dans le temps et dans l'espace et en cas de multiplicité de maîtres d'ouvrage, afin que ses incidences sur l'environnement soient évaluées dans leur globalité.*

Connaissez-vous CUT ?

Alors que l'humanité est menacée, plus que jamais, par le péril écologique, nous, professionnels du cinéma, prenons nos responsabilités et créons CUT !, un collectif pour mettre en lumière, accompagner et fédérer l'ensemble des initiatives du cinéma qui permettent de garder un monde habitable pour toutes et tous. Ceci est notre manifeste. »

[Cinéma Uni pour la Transition Le manifeste](#)



Salons – Forums étudiants de rentrée

A chaque rentrée universitaire, se tiennent dans notre département divers salons et forums étudiants.

FNE Seine-et-Marne était présent aux forums de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Sénart-Lieusaint le 25 septembre, de Fontainebleau le 26 septembre, mais aussi le 4 octobre à l'Université Gustave Eiffel de Marne la Vallée.

Nous avons tenu un stand dans ces trois lieux, concentré surtout au moment de la pause déjeuner des étudiants, entre 11 et 15 heures.



Ce n'est pas chose facile, car les étudiants, dispersés sur plusieurs bâtiments, ne passent pas tous à proximité des emplacements où se trouvent les stands.

Le soleil au rendez-vous, les encourageait d'ailleurs à en profiter dehors en prenant leur moment de détente.

Malgré le petit nombre d'entre eux passés à notre stand, nous avons pu avoir à Sénart des

échanges avec des étudiants en génie biologique / sciences de l'environnement et présenter les actions de France Nature Environnement à tous les niveaux :

<https://www.iutsf.u-pec.fr/departements/dut-genie-biologique-option-genie-de-l-environnement>

Ce fut aussi l'occasion de présenter notre prototype de jeu de cartes « Défi Engagement », élaboré en début d'année, centré sur les ressentis face à la crise climatique et les formes d'engagement associatif. La plate-forme participative « Sentinelles de la nature » a aussi fait l'objet d'une écoute attentive.

<https://sentinellesdelanature.fr/>

Ces incursions dans les mondes étudiant et universitaire de notre département ne sont que les prémices d'une intervention que FNE Seine-et-Marne souhaite développer, en collaboration avec les services de vie étudiante et les missions universitaires « Développement durable ».

Merci à Anatole, stagiaire à FNE Ile-de-France, venu nous prêter main forte à l'Université Gustave Eiffel.

Jean-François Dupont, coprésident de FNE Seine-et-Marne

Le salon du handicap à Montereau Fault-Yonne



Le stand FNE Seine-et-Marne au salon du handicap le 7 octobre 2023, a eu beaucoup de succès. Anne, Houda, Marie-Claude, Marie-Paule adhérentes de Montereau ainsi que Michel Genin, trésorier-adjoint de FNE Seine-et-Marne ont animé le stand.

Le matin, les échanges ont été nombreux et denses.

L'après-midi, un spectacle était proposé par plusieurs structures qui a duré jusqu'à 16h30, a limité l'accès à notre stand (les chaises des spectateurs gênaient cet accès). Dès la fin de leur spectacle, les jeunes et adultes handicapés sont venus jouer avec nous avec beaucoup d'enthousiasme.

Des contacts ont été pris. A suivre ...

Marie-Paule Duflot, administratrice de FNE Seine-et-Marne



Des animations pédagogiques pour les établissements scolaires

Le saviez-vous ?

FNE Seine-et-Marne propose des animations pédagogiques pour les établissements scolaires

« Découvrir le monde qui nous entoure pour mieux le respecter »

Le programme

Les lutins

1. Sur la piste des lutins - PS-CP

Les oiseaux

2. Oiseau, qui es-tu ? - CE1-CM2

Les petites bêtes

3. Belle la coccinelle, qui es-tu ? - MS-CP

4. Petite bête, qui es-tu ? - CE1-CM2

La forêt

5. Eugene le chêne, qui es-tu ? - MS-CP

6. Arbre, qui es-tu ? - CE1-CM2

7. Forêt, qui es-tu ? - CE1-CM2

L'eau

8. Cycle naturel de l'eau, qui es-tu ? - CP-CE2

9. Cycle domestique de l'eau, qui es-tu ? - CM1-CM2

10. Fripouille la grenouille, qui es-tu ?- MS-CP

11. Mare, qui es-tu ? - CE1-CM2

12. Rivière, qui es-tu ? - CM1-CMz

13. Les pollutions de l'eau - CM1-CM2

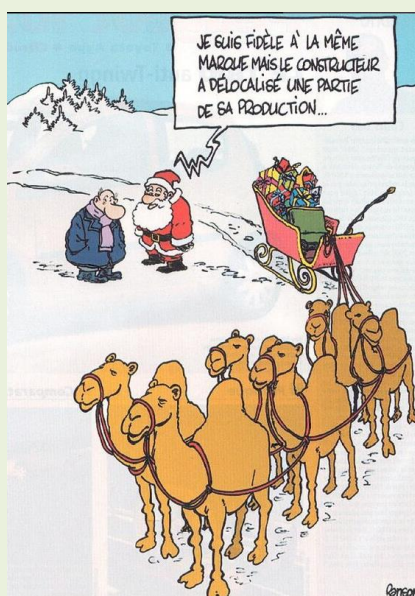
Les déchets

14. Aidons Bella - MS-CP

15. Trions et réduisons - CE1-CMz

16. Nettoyons la nature - CP-CM2

[FNE Seine-et-Marne Projet pédagogique scolaire 2023-2024](#)



Pesticides : le constat de l'échec gouvernemental

Nos organisations dénoncent l'incapacité du gouvernement à réduire l'usage des pesticides en France et demandent un plan réellement efficace pour diminuer la dépendance de l'agriculture vis à vis des produits phytosanitaires.

La mise en place de **systèmes de production agricoles moins dépendants aux pesticides** est plus que jamais **une urgence sanitaire et écologique** . Les connaissances sur **les effets délétères de ces molécules** sur la santé humaine se renforcent chaque année, comme en attestent plusieurs expertises collectives récentes (notamment celles de [l'Inserm](#) et de [l'INRAE/IFREMER](#)). En parallèle, une [étude du CNRS](#) a démontré que l'utilisation de pesticides est la principale cause de la disparition de **800 millions d'oiseaux** depuis 40 ans sur le continent européen, dont près de **60 % d'espèces** inféodées aux milieux agricoles.

Malgré ces conséquences reconnues, **la réaction nécessaire n'a pas eu lieu** au niveau français, en témoignent **les échecs cuisants des plans Ecophyto** successifs. Les ressources mobilisées ont certes été considérables, mais seule une partie des financements a effectivement été dirigée vers l'accompagnement des agriculteurs dans la réduction de l'usage des pesticides.

Au niveau européen, si les molécules les plus dangereuses ont bien vu leurs volumes baisser grâce aux critères d'exclusion prévus par la Commission Européenne, **le projet de Règlement SUR** pour une utilisation durable des pesticides **rencontre aujourd'hui les plus grandes difficultés à être soutenu sous une forme ambitieuse** par une majorité d'États membres. Sans parler du glyphosate, dont l'autorisation pourrait bien être renouvelée pour 10 années supplémentaires dans les semaines qui viennent !

Ces éléments plaident pour l'élaboration et la mise en œuvre d' **un nouveau plan de réduction de l'usage des pesticides qui soit enfin efficient** . Nos organisations demandent **des engagements forts** dans un tel dispositif :

- Conserver l'objectif à la fois ambitieux et réaliste d' **une réduction de 50% de l'usage des pesticides** ;
- Fixer **des objectifs clairs de progression de l'agriculture biologique** et garantir les ressources et les débouchés nécessaires pour les atteindre ;
- Se baser sur **un véritable changement des systèmes de culture** plutôt que sur des améliorations techniques. Nous rejetons en particulier le recours aux nouvelles technologies d'amélioration génétique (NBT) comme moyen d'action acceptable ;
- Imposer **des obligations de résultats** en instaurant des objectifs de réduction par culture et par région agricole à horizon 3, 5, 7 et 10 ans ;
- Garantir **une gouvernance réellement plurielle** , incluant équitablement toutes les parties prenantes, notamment celles issues de **la société civile** ;
- **Mettre en cohérence les objectifs, moyens et échéances avec les autres politiques publiques** ayant trait à l'agriculture, : en particulier le Plan stratégique national de la Politique agricole commune et la Stratégie nationale biodiversité.
- Bannir toute utilisation de pesticides dans **les zones sensibles** : espaces naturels protégés, zones Natura 2000, captages d'eau potable...

Qui a dit ?

Attribuez à chacun sa citation

« La ville écrase la forêt pour y installer son décor sans songer au bruit que ferait le chant de tous les oiseaux morts. »

« Je pense sincèrement que la pollution de la planète ce n'est pas aussi grave qu'on le dit... C'est beaucoup plus grave qu'on le dit. »

« Les arbres sont responsables de plus de pollution aérienne que les usines. »

A vous de jouer !

Francis Blanche, Philippe Geluck, Ronald Reagan

FNE Seine-et-Marne : nous contacter, nous rejoindre

Adhérer à France Nature Environnement Seine-et- Marne

[Bulletin d'adhésion individuelle ou
familiale](#)

[Bulletin d'adhésion associative](#)

Donner votre avis

Vous avez :

Un intérêt particulier, une compétence
dans les domaines de la nature,
de l'environnement, du développement
durable ?

- Une expérience, une opinion, un
article à partager ?

Nous contacter

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-
Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)



Maison forestière de Bréviande

SOUTENIR



Je soutiens France Nature Environnement Seine-et-Marne !

Je donne ----- €

- 1) Au nom d'une association, d'une organisation, d'une société, d'une entreprise

Nom de l'organisme :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

- 2) À titre personnel

Nom, prénom :

Adresse :

Téléphone :

Adresse email :

Je fais un don par

Virement Chèque

Je souhaite recevoir mon reçu fiscal par

Email Courrier

RIB : Crédit agricole – IBAN de FNE S&M

IBAN : FR76 1870 6000 0001 9723 5900 092 - AGRIFRPP887

France Nature Environnement Seine-et-Marne est membre de France Nature Environnement et de France Nature Environnement Île-de-France

[France Nature Environnement Seine-et-Marne](#)

Contacts : 01 64 71 03 78 ou fne77@orange.fr

FNE Seine-et-Marne, Hôtel de ville, 2 rue Pasteur 77240 Vert-Saint-Denis